

Votre signature au dos de ce document atteste que vous avez parfaitement compris les recommandations et accepté de vous y conformer.

Fait à.....

Le.....

Nom, Prénom, Signature

N° de téléphone de l'accompagnant :

Contact

Pr. Isabelle ROUQUETTE VINCENTI
Chef de service anesthésie

Pr. Bertrand PRUNET
Chef de service anesthésie

David CAGNARD
Cadre supérieur de santé

Virginie PLENT
Cadre de santé

Unité de Chirurgie Ambulatoire

2^{ème} étage | Tour Maternité

Avenue Pasteur

MC 98012

Tél. +377 97 98 96 18

Fax. +377 97 98 96 26

Le service est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h

RECOMMANDATIONS

Avant une intervention en chirurgie ambulatoire

CHIRURGIE AMBULATOIRE

Votre intervention en Chirurgie Ambulatoire :

Le / /

Vous arrivez le matin de l'intervention et vous repartirez, en principe, chez vous dans la journée.

Merci de ne pas prévoir d'autres examens complémentaires au CHPG (*consultation, laboratoire, radiologie*) ce jour-là, car l'assurance maladie ne remboursera pas les frais.

Avant l'intervention

Effectuer votre Pré-Admission au bureau des entrées



La Pré-Admission ne doit pas être faite le matin même de l'intervention mais en sortant de la consultation de chirurgie ou du médecin intervenant.

La veille de votre intervention, merci de téléphoner au service de chirurgie ambulatoire (+377) 97 98 96 18 **à partir de 14 h** pour confirmer votre venue et connaître l'heure d'intervention.

N.B. : Pour les interventions du lundi, téléphoner le vendredi

Précautions médicales avant l'intervention



Concernant votre préparation cutanée, merci de vous référer aux consignes de votre chirurgien.

Jeûne pré opératoire vous avez le droit :

- De manger jusqu'à 6 heures avant une intervention programmée
- De boire jusqu'à 2 heures avant une intervention programmée : un verre de 25 cl de liquide clair (*eau, thé sucré, café noir, jus de fruit sans pulpe*)
- Pas de maquillage (*vernis à ongle, rouge à lèvres, fond de teint*), ni valeurs (*argent, chéquier, carte de crédit, clefs, bijoux*) ni effets personnels (*ordinateur portable, téléphone...*).

Le CHPG est uniquement responsable des valeurs déposées au coffre de l'établissement.

Merci de vous munir des éléments suivants :

- Ce même document
- Votre pochette ambulatoire ainsi que les papiers qu'elle contient dûment remplis
- Si celui-ci est nécessaire et prescrit, votre test PCR ou antigénique datant de moins de 72H (*format papier ou sur votre téléphone*)

Après l'intervention

La sortie est autorisée par le Médecin responsable ou le Médecin anesthésiste

La présence physique d'un accompagnant est obligatoire pour votre sortie

Vous n'êtes pas autorisé à conduire pendant 24h.

En l'absence d'un accompagnant, un retour à domicile en taxi peut être toléré à titre exceptionnel.

Pendant la nuit qui suit l'intervention la présence d'un accompagnant est recommandée.

Dans les premières 24 heures, rester au repos, ne pas conduire, ne pas fumer, ne pas boire d'alcool. Éviter de prendre des décisions importantes.

En cas de problème après votre sortie, consulter ou téléphoner aux urgences :
(+377) 97 98 97 69

Des consignes plus précises vous seront données avant votre sortie.